

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 5 novembre 2018, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire, Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ère) :

	Rémi Caissy	conseiller poste #3
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
Sont absents :	Geneviève Labillois	conseillère poste #1
	David Landry	conseiller poste #2
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

300-11-2018 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

301-11-2018 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la demande du maire, Yvan St-Pierre, la conseillère Rachel Dugas, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demande de dons
9. Calendrier des séances régulières du conseil municipal
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le budget 2019
11. Embauche des employés d'hiver
12. Dépôt de la liste des taxes à recevoir et autorisation de procéder
13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
14. Dérogation mineure 135, rue Arsenault (lot 4 183 666)
15. Autorisation de signature-plan de remplacement cadastral
16. Vente d'un terrain (6 280 517 et 6 280 519) Béton Provincial
17. Réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière-Décompte progressif
18. Réfection de la route Miguasha Est-Projet PRIRL-Décompte progressif
19. Cession d'un droit de passage exclusif pour un sentier de motoneige
20. Financement du règlement #264
 - A) Résultats de l'appel d'offres public et adjudication
 - B) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 655 200 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018
21. Mention de félicitations/Fête de l'Halloween
22. Période de questions pour le public
23. Clôture de la séance
24. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

302-11-2018

3. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut-être tenue.

303-11-2018

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

304-11-2018

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2018

Les conseillers ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

305-11-2018

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

306-11-2018

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION/RAPPORT ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 367 381,08 \$ (comptes payés au cours du mois, 260 426,13\$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 106 954,95 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal. Les états comparatifs sont déposés selon l'article 954 du code municipal.

307-11-2018

8. DEMANDES DE DONS

Considérant les demandes de dons suivantes;

- Ressource d'aide aux personnes handicapées (campagne annuelle de financement)
- Commission scolaire René-Lévesque (Album des finissants, École Antoine Bernard)
- Club des 50 ans et plus (Souper de Noël)
- Bantam AAA (Relève Océanic-Malek Abdi)
- Journée pré-novice (mini hockey)
- Centraide GIM (campagne annuelle de financement)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2018;

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise les dons suivants :

- Ressource d'aide aux personnes handicapées (campagne annuelle de financement) 25\$
- Commission scolaire René-Lévesque (Album des finissants, École Antoine Bernard) 150\$
- Club des 50 ans et plus (Souper de Noël, 2 viniars)
- Bantam AAA (Relève Océanic-Malek Abdi) 25\$
- Journée pré-novice (mini hockey) 275\$
- Centraide GIM (campagne annuelle de financement) 0

308-11-2018 **9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 lesquelles débiteront à 20 h :

7 janvier (1 ^{er} lundi)	6 mai (1 ^{er} lundi)	9 septembre (2 ^e lundi)
4 février (1 ^{er} lundi)	3 juin (1 ^{er} lundi)	7 octobre (1 ^{er} lundi)
4 mars (1 ^{er} lundi)	8 juillet (2 ^e lundi)	4 novembre (1 ^{er} lundi)
8 avril (2 ^e lundi)	5 août (1 ^{er} lundi)	2 décembre (1 ^{er} lundi)

309-11-2018 **10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #367 CONCERNANT LE BUDGET 2019**

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Allain que sera présenté, lors d'une séance subséquence de ce conseil, un règlement pour l'adoption du budget 2019 et fixant les taxes pour l'exercice 2019.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #367 CONCERNANT LE BUDGET 2018.

La conseillère Julie Allain fait la présentation du projet de règlement.

Ce projet de règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2019, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux. Le budget 2019 sera un budget équilibré.

310-11-2018 **11. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS D'HIVER**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'embauche des employés saisonniers réguliers pour une période de 17 semaines minimum soit autorisée.

311-11-2018 **12. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR ET AUTORISATION DE PROCÉDER**

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'au cours du mois de novembre, le secrétaire-trésorier doit préparer et soumettre pour approbation des membres du conseil, le nom et un état de toutes les personnes endettées envers la municipalité;

Considérant l'article 3 du règlement 001-98 concernant la date pour les ventes pour taxes à la MRC d'Avignon mentionnant que la date pour transmettre l'état visé par l'article 1022 CM pour les taxes de l'année courante est le 11 janvier de l'année suivante;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des personnes endettées envers la municipalité (taxes à recevoir) en date du 05 novembre 2018 et totalisant 150 011,79\$ (taxes, montant échu) soit approuvée;

Que les procédures annuelles courantes prévues pour le recouvrement des taxes dues (excluant les soldes inférieurs à 75 \$ et les exceptions) soient autorisées.

312-11-2018

13. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) qui stipule que chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil doit déposer, devant le conseil, une déclaration écrite et mise à jour, des intérêts pécuniaires que le membre du conseil a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et divers autres intérêts.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, mentionne avoir bien reçu de tous les membres du conseil, les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

313-11-2018

14. DÉROGATION MINEURE 135, RUE ARSENAULT (LOT 4 183 666)

Considérant la demande visant la subdivision d'un lot, au 135, rue Arsenault (lot 4 183 666), ce qui créerait un lot qui aurait une profondeur de 28,22 m, alors que la réglementation prévoit une profondeur minimale de 30 m.

Considérant que le CCU recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure lors de la rencontre du 18 juillet 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Nouvelle accepte la demande de dérogation visant la subdivision d'un lot, au 135, rue Arsenault (lot 4 183 666), ce qui créerait un lot qui aurait une profondeur de 28,22 m, alors que la réglementation prévoit une profondeur minimale de 30 m.

314-11-2018

15. AUTORISATION DE SIGNATURE-PLAN DE REMPLACEMENT CADASTRAL

Considérant le projet de remplacement cadastral déposé pour les lots 6 280 518/6 280 520/ 6 280 517 et 6 280 519;

Considérant le plan de remplacement cadastral préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre en date du 19 octobre 2018, sous le numéro 6875 de ses minutes;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, à signer tous les documents au plan de remplacement cadastral préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre en date du 19 octobre 2018, sous le numéro 6875 de ses minutes.

315-11-2018

16. VENTE D'UN TERRAIN (6 280 517 ET 6 280 519) BÉTON PROVINCIAL

Considérant que Béton Provincial représenté par Monsieur Yves Caron désire acquérir les lots 6 280 517 et 6 280 519 du cadastre du Québec;

Considérant que ces lots appartiennent à la municipalité;

Considérant que Béton Provincial représenté par Monsieur Yves Caron a fait une offre à la municipalité pour la somme de 15 000,00 \$ afin de se porter acquéreur de ces lots;

Considérant que Me Nancy Roy, notaire à produit un projet d'acte de vente, lequel projet a été accepté par la municipalité et l'acquéreur;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle accepte de vendre les lots 6 280 518 et 6 280 519 du Cadastre du Québec à Béton Provincial représenté par Monsieur Yves Caron pour la somme de 15 000\$ plus les taxes applicables s'il y a lieu.

Que Béton Provincial représenté par Monsieur Yves Caron assume les frais du notaire et d'arpentage reliés à l'achat de ces terrains.

Que la municipalité autorise Arlene McBrearty, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Yvan St-Pierre, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'acte de vente et tout document nécessaire et utile concernant ce dossier.

316-11-2018

17. RÉFECTION DU CHEMIN DU SUD-DE-LA-RIVIÈRE-DÉCOMPTE PROGRESSIF

Considérant la résolution 211-07-2018 octroyant le contrat à Gervais Dubé inc. pour la réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière;

Considérant que les travaux sont évalués approximativement à 836 306,40 \$ taxes nettes incluses;

Considérant que Gervais Dubé inc. a présenté un deuxième décompte progressif (1215) pour les travaux qui ont été exécutés en date du 26 octobre 2018;

Gervais Dubé inc. Facture : 1215 428 084,99\$ plus taxes applicables

Considérant l'approbation de la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour le paiement;

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement de la facture 1215 à Gervais Dubé inc. au montant de 428 084,99\$ plus taxes applicables.

317-11-2018

18. RÉFECTION DE LA ROUTE MIGUASHA EST-PROJET PRIRL-DÉCOMPTE PROGRESSIF

Considérant la résolution 270-09-2018 octroyant le contrat à Excavation Claveau ltée. pour la réfection de la route Miguasha Est;

Considérant que les travaux sont évalués approximativement à 176 971,81 \$ avant taxes;

Considérant que Excavation Claveau ltée a présenté un premier décompte progressif (0002475) pour les travaux qui ont été exécutés en date du 5 novembre 2018;

Excavation Claveau ltée Facture : 0002475 132 479,41\$ plus taxes applicables

Considérant l'approbation de la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour le paiement;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement de la facture 0002475 à Excavation Claveau ltée inc. au montant de 132 479,41\$ plus taxes applicables.

19. CESSIION D'UN DROIT DE PASSAGE EXCLUSIF POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE

Considérant que le Club Mont Carleton désire se prévaloir d'un droit de passage exclusif pour un sentier de motoneige;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est propriétaire des chemins visés par le tronçon;

CHEMINS	DESCRIPTION DU TRONÇON VISÉ	LONGUEUR APPROX. DU TRONÇON
Chemin du Sud-de-la-Rivière	De l'intersection avec le chemin du Village Allard jusqu'à une distance de 60 m vers l'ouest	60 m
Chemin du Village-Allard	De l'intersection avec le chemin du Sud-de-la-Rivière jusqu'à l'intersection avec le chemin de Brébeuf	280 m
Chemin de Brébeuf	De l'intersection avec le chemin du Village-Allard jusqu'à une distance de 2,7 vers le nord	2,7 km
Route Maltais	De l'intersection avec l'entrée du rond de course jusqu'à une distance de 550 m vers le nord	550 m
Route Maltais	Sur la longueur du lot 4 184 457 (tronçon de la route Maltais appartenant à la municipalité au nord)	1 km

Considérant que ce droit permet un droit de passage aux fins de permettre la circulation en motoneige et en véhicule d'entretien de toute personne membre du Club Mont Carleton ou détenant un laissez-passer, carte ou certificat du Club Mont Carleton;

Considérant que le Club de motoneige s'engage à souscrire à une police d'assurance de responsabilité civile générale et de maintenir en vigueur la police d'assurance jusqu'à l'expiration du droit de passage visé;

Considérant que le Club de motoneige s'engage à effectuer, à ses frais et sous sa responsabilité entière, tous les travaux nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de l'assiette du droit de passage visé ;

Considérant que le Club de motoneige s'engage à payer tout dommage causé à l'immeuble;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte la cession d'un droit de passage exclusif pour un sentier de motoneige.

Qu'il accorde pour une période de 15 ans cette entente et qu'à son expiration (30-04-2033), la présente se renouvelle par tacite reconduction pour une durée d'une (1) année et par la suite d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par lettre, de son intention de ne pas la renouveler et cela au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date prévue de la fin du droit de passage.

Que le maire, Yvan St-Pierre et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'entente pour la cession d'un droit de passage exclusif pour un sentier de motoneige entre la Municipalité de Nouvelle et le Club Mont Carleton.

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2430 %
Montant :	1 655 200 \$	Date d'émission :	14 novembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 1 655 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

139 800 \$	2,60000 %	2019
145 100 \$	2,90000 %	2020
150 300 \$	3,05000 %	2021
155 900 \$	3,20000 %	2022
1 064 100 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,55500

Coût réel : 3,62407 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE TRACADIECHE

139 800 \$	3,63000 %	2019
145 100 \$	3,63000 %	2020
150 300 \$	3,63000 %	2021
155 900 \$	3,63000 %	2022
1 064 100 \$	3,63000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,63000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

139 800 \$	3,67000 %	2019
145 100 \$	3,67000 %	2020
150 300 \$	3,67000 %	2021
155 900 \$	3,67000 %	2022
1 064 100 \$	3,67000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,67000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 1 655 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 364. Ces billets sont émis au prix de 98,55500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

320-11-2018

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 655 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Nouvelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 655 200 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
364	1 241 458 \$
364	413 742 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 364, la Municipalité de Nouvelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le règlement d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	139 800 \$	
2020.	145 100 \$	
2021.	150 300 \$	
2022.	155 900 \$	
2023.	161 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	902 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 364 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

321-11-2018 **21. MENTION DE FÉLICITATIONS-FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Une mention de félicitations sera envoyée au nom du conseil municipal aux organisateurs et aux bénévoles pour leur travail en faveur de la fête de l'Halloween.

322-11-2018 **22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

323-11-2018 **23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

324-11-2018 **24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 25.

Yvan St-Pierre,
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière